

La Rochelle, le 3 mars 2010

LE DÉPUTÉ - MAIRE

Monsieur le Président, *Cher Henri,*

Je viens de prendre connaissance du message que m'a dernièrement adressé le bureau de la section rochelaise de la Ligue des Droits de l'Homme, que vous présidez, suite à la publication dans le journal Sud Ouest d'un article relatant l'assemblée générale du Comité de quartier Saint Nicolas - la Gare - Le Gabut.

Je peux comprendre que la seule lecture de ce bref article ait pu provoquer des interrogations parmi vos adhérents et je souhaite profiter du présent courrier pour apporter quelques précisions quant aux propos qui ont réellement été tenus à cette occasion.

Alors que l'on m'interrogeait sur la possibilité d'implanter des caméras de surveillance pour mettre un terme à certaines nuisances que déplorent les habitants de Saint-Nicolas, j'ai rappelé très explicitement, en l'absence d'évaluations sérieuses et impartiales, mes réserves quant à l'efficacité réelle de la vidéo surveillance sur l'espace public.

De plus, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de cette réunion, et votre réaction me conforte en ce sens, il me semble que de nombreux rochelais restent fermement opposés à la mise en œuvre de ce type de mesures, pour des motifs tant personnels que philosophiques qu'il convient aussi d'entendre et de respecter.

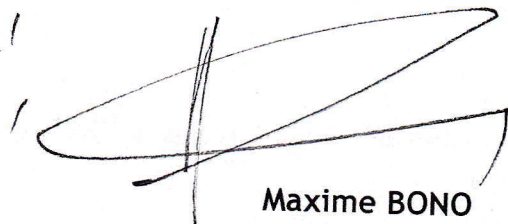
Pour autant, suite aux sinistres importants et répétés qui se sont produits ces dernières semaines sur le plateau nautique de la ville en bois, j'ai fait savoir à la régie du Port de Plaisance que, je n'étais pas hostile à ce que l'implantation d'un système vidéo, renforçant la surveillance du lieu, soit étudiée.

Au regard du caractère industriel du site, sur lequel sont stockés, à ciel ouvert, des bateaux et du matériel professionnel très onéreux, il s'agirait là de dispositions de sécurité exceptionnelles, justifiées par la nécessité de protéger un espace d'activité économique rendu très vulnérable par sa configuration.

Souhaitant que cet éclaircissement réponde aux questionnements de vos adhérents et restant naturellement à votre écoute pour débattre ensemble de cet important sujet, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération dévouée.

Monsieur Henri MOULINIER
Président de la Ligue des
Droits de l'Homme
99 rue Nicolas Gargot
17000 LA ROCHELLE

Amitié!



Maxime BONO